Monsieur Sébastien LECORNU
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Le 20 novembre 2026

Objet : Adaptation du secteur médico-social au changement climatique et Conférence nationale de l'autonomie : concrétiser les engagements du Gouvernement

Monsieur le Premier ministre,

À l'occasion du plus grave épisode caniculaire que notre pays ait connu, vous avez souhaité, le 25 juin 2026, écrire à l'ensemble des maires de France afin de leur annoncer votre volonté de mettre en œuvre, dans le cadre d'un plan décennal cofinancé par les départements, l'adaptation de l'ensemble des EHPAD aux conséquences du changement climatique, afin « qu'à l'issue de la prochaine décennie, aucun de nos aînés ne (puisse) plus souffrir de la chaleur dans sa chambre ».

Cette initiative est d'autant plus nécessaire et bienvenue que les épisodes de chaleur extrême sont appelés à se multiplier inévitablement dans les prochaines années. La canicule de 2026 aurait ainsi causé, selon les derniers chiffres disponibles de Santé publique France, plus de 8 000 décès en excès, touchant essentiellement les personnes âgées (les personnes âgées de 75 ans et plus représentent environ 70 % de la surmortalité observée) et les plus fragiles.

L'enjeu de santé publique est donc majeur. Il s'agit à la fois d'adapter le bâti des établissements médico-sociaux aux nouvelles conditions climatiques, mais également de leur permettre d'accueillir, dans des conditions dignes et sécurisées, les personnes âgées ou fragiles de leur territoire qui vivent aujourd'hui dans des logements inadaptés. Au-delà de la protection de leurs résidents, les EHPAD ont ainsi vocation à devenir de véritables acteurs de la résilience climatique de leur territoire, au bénéfice de l'ensemble des personnes âgées vulnérables, y compris celles vivant à domicile. La protection contre les effets du changement climatique suppose une approche transversale associant les établissements et services médico-sociaux, les acteurs du domicile, les collectivités et les professionnels de santé, afin d'assurer la prévention, le repérage des vulnérabilités et la continuité des accompagnements.

Cependant, près de cinq mois après cette annonce, **aucune traduction opérationnelle de cet engagement n'a, à notre connaissance, été présentée aux acteurs concernés**, qu'il s'agisse des travaux techniques, de la programmation territoriale ou de la mobilisation des financements et cofinancements par les départements.

Dans le même temps, les perspectives budgétaires dessinées par le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2027 ne semblent pas de nature à dégager les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation de cette ambition. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les EHPAD, confrontés à des difficultés financières persistantes, ne disposent pas des capacités d'investissement nécessaires pour engager seuls les transformations indispensables de leur patrimoine immobilier. Sans financements dédiés et pluriannuels, l'ambition affichée risque de demeurer hors de portée. Plus largement, les établissements et services accompagnant des personnes âgées ou en situation de handicap, en établissement comme à domicile, doivent pouvoir disposer de financements dédiés et pluriannuels pour adapter leurs équipements et leurs organisations.

La Conférence nationale de l'autonomie, annoncée par le Gouvernement et initialement prévue au mois de septembre, puis reportée au mois d'octobre, aurait précisément vocation à donner un cadre à cette ambition, en réunissant l'ensemble des acteurs concernés autour d'une feuille de route partagée. Or, à ce jour, aucune nouvelle date n'a été confirmée, alors même que les attentes des acteurs du secteur sont particulièrement fortes.

C'est pourquoi, très attachés au respect de la parole publique et à la concrétisation des engagements pris, nous vous demandons, Monsieur le Premier ministre :

- de confirmer sans délai la tenue de la Conférence nationale de l'autonomie et d'en fixer la date, afin qu'elle permette de définir une trajectoire partagée pour l'avenir du grand âge ;
- d'engager, en concertation avec les représentants des établissements et services et les départements, les travaux préparatoires au plan décennal d'adaptation des EHPAD, en précisant son calendrier, ses modalités de déploiement territorial et les financements pluriannuels qui lui seront consacrés ainsi que son articulation avec les besoins des personnes âgées ou en situation de handicap accompagnées à domicile ou dans d'autres établissements et services médico-sociaux et de leurs aidants.

Nous sommes pleinement conscients des contraintes financières auxquelles notre pays est confronté. Pour autant, ne pas réaliser aujourd'hui les investissements nécessaires à l'adaptation des établissements au vieillissement de la population et au changement climatique risquerait d'entraîner, demain, des coûts humains, sanitaires et financiers bien plus élevés. Cette ambition doit bénéficier à toutes les personnes fragiles, âgées ou en situation de handicap, quel que soit leur lieu de vie.

Investir dès aujourd'hui dans cette transformation constitue donc autant un impératif de protection des personnes les plus fragiles qu'un choix de responsabilité pour les générations futures.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération



Pierre ROUX
Président de l'AD-PA



Emmanuel SYS
Président de la CNDEPAH



Marie-Sophie DESAULLE
Présidente de la FEHAP



Arnaud ROBINET
Président de la FHF



Jean-Pierre RISO
Président de la FNADEPA



Sarah IMAAINGFEN
Présidente de la FNAQPA



Eric CHENUT
Président de la Mutualité Française

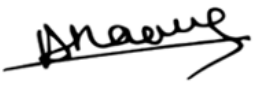

Alain RAOUL
Président de NEXEM



Jean-Christophe AMARANTINIS
Président du Synerpa

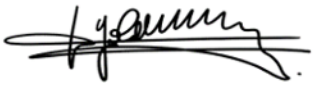

Daniel GOLDBERG
Président de l'UNIOPSS

Copie :

- Mme Stéphanie RIST, Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
- Mme Camille Galliard Minier, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées